



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Thomson

Question orale n° 1229

Texte de la question

M. Patrick Delnatte appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la future delocalisation en region parisienne et a Brest de l'activite micro-electronique du site marcquois de Thomson, qui fonctionne depuis plus de vingt ans aux cotes de la composante CSF communication, annoncee le 8 novembre dernier par le comite central d'entreprise de Thomson-CSF micro-electronique. Cette decision va a l'encontre de la politique de decentralisation jusqu'ici pronee par le Gouvernement et touche une unite rentable sur le plan economique et difficilement transferable sur le plan technique en raison du personnel hautement qualifie qui y travaille. La specificite de ce site est reelle et reconnue par des entreprises telles que Aerospatiale qui represente 30 a 40 % de son chiffre d'affaires, avec notamment les programmes Ariane 4 et 5. Cette unite est en outre la seule a beneficier de la qualification « RAQ 2 », accordee par l'armee a ses fournisseurs de produits dits sensibles, c'est-a-dire necessitant un tres haut niveau de qualite et de technicite. Il lui rappelle que le Nord est deja plus gravement touche que d'autres departements par le probleme du chomage avec un taux de demandeurs d'emploi largement superieur a la moyenne nationale (16 %). Priver par ailleurs cette region d'un savoir-faire technologique, alors que se sont developpees des activites de recherche dans l'enseignement superieur, porteurs de debouches pour les eleves ingenieurs de la region qui font des stages sur le site, serait lourd de consequences pour l'avenir. Aussi lui demande-t-il quelles dispositions il entend prendre pour maintenir dans le Nord, plus particulierement a Marcq-en-Baroeul, une activite industrielle de micro-electronique.

Texte de la réponse

M. le president. M. Patrick Delnatte a presente une question no 1229.

La parole est a M. Patrick Delnatte, pour exposer sa question.

M. Patrick Delnatte. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications, le 8 novembre dernier, le comite central d'entreprise de Thomson CSF micro-electronique a annonce la future delocalisation en region parisienne et a Brest de l'activite micro-electronique du site marcquois de Thomson.

Ce site fonctionne depuis plus de vingt ans, aux cotes de la composante CSF communication.

Cette decision va a l'encontre de la politique de decentralisation jusqu'a present pronee par le Gouvernement et touche une unite rentable sur le plan economique et difficilement transferable sur le plan technique en raison du personnel hautement qualifie qui y travaille.

La specificite de ce site est reelle et reconnue par des entreprises clientes telles qu'Aerospatiale, qui represente 30 a 40 % de son chiffre d'affaires, avec notamment les programmes Ariane 4 et Ariane 5. Cette unite est, en outre, la seule a beneficier de la qualification «RAQ 2», accordee par l'armee a ses fournisseurs de produits dits sensibles, c'est-a-dire necessitant un tres haut niveau de qualite et de technicite.

Je rappelle, monsieur le ministre, que le Nord est deja plus gravement touche que d'autres departements par le probleme du chomage, avec un taux de demandeurs d'emploi de 16 %, taux largement superieur a la moyenne nationale.

Il existe la un savoir-faire technologique, le seul au nord de Paris qui a permis de developper des activites de recherche dans l'enseignement superieur et de trouver des debouches a des eleves ingenieurs, et surtout des

stages. Le supprimer serait donc lourd de consequences pour l'avenir.

Le mouvement de privatisation de Thomson que vous venez de lancer suscite deja une reelle apprehension et une grande vigilance de la part du personnel et des organisations syndicales. Quelles dispositions etes-vous pret a prendre, monsieur le ministre, pour sauvegarder l'emploi et pour maintenir dans le Nord, plus particulierement a Marcq-en-Baroeul, une activite industrielle de micro-electronique ?

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Monsieur Delnatte, je sais l'attention vigilante que vous portez a l'emploi dans votre region. Je ne suis donc pas etonne que vous vous preoccupiez du sort de Thomson micro-electronique a Marcq-en-Baroeul.

Thomson micro-electronique est une filiale de Thomson-CSF dont l'activite principale est la composante hybrides et micro-electronique. C'est une entreprise qui emploie 570 personnes et qui a un chiffre d'affaires de 370 millions de francs.

Elle est, pour l'essentiel, tourne vers les activites militaires.

Dans ce domaine, malheureusement, cette entreprise connait une chute de son activite, qui est due a la baisse des commandes de l'armement, puisque, pour l'annee 1997, on prévoit un chiffre d'affaires de 310 millions de francs, en forte diminution par rapport a 1996.

Elle est donc confrontee a la necessite de trouver de nouveaux marches, en particulier sur les marches civils, ce qui l'oblige a des gains de competitivite, a des diminutions de cout, en particulier de production, ce qui implique egalement de diminuer les couts de structure.

Cette entreprise est organisee autour de cinq sites en France: Massy, Marcq-en-Baroeul, Brest, Pessac, et un autre pres de Rouen.

Lors du comite d'etablissement du 14 novembre ont ete annonces un regroupement de l'activite sur trois sites et des mesures de reduction du temps de travail de 10 % pour l'ensemble du personnel de TCM, conformement a la loi de Robien.

Le site de Marcq-en-Baroeul lui-meme comporte deux activites: une activite de Thomson-CSF communication, TCC, qui touche aux reseaux de communications et de commandement, et une petite unite de TCM qui emploie quarante-sept personnes.

Dans cette affaire, seule est en cause l'activite de TCM, c'est-a-dire les quarante-sept emplois dont je parlais a l'instant et qui sont concernes par le projet de regroupement.

La direction de l'entreprise a pris l'engagement qu'il n'y aurait aucun licenciement, et il a ete propose au personnel des postes a Massy et a Brest.

Il est exact que cette proposition de transfert est mal acceptee par le personnel, lequel souhaite rester dans la region.

Il faut donc engager des negociations pour essayer de trouver une solution aux problemes de ces personnes tout en prenant en compte le fait que l'entreprise ne peut demeurer dans le statu quo.

M. le president. La parole est a M. Patrick Delnatte.

M. Patrick Delnatte. Monsieur le ministre, je vous remercie des precisions que vous m'apportez concernant le probleme de l'emploi. Je pense effectivement que la direction fera tout pour que, sur le plan social, les choses se reglent au mieux.

Neanmoins, nous souhaitons - et les gens seront tres vigilants a cet egard - que le site puisse etre occupe par d'autres investisseurs, en particulier dans le domaine de la micro-electronique. Nous considerons en effet que, dans la diversification indispensable du tissu industriel du Nord, la micro-electronique a toute sa place et qu'elle constitue une industrie d'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Delnatte Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1229

Rubrique : Matériels electriques et electroniques

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 1996, page 7912

Réponse publiée le : 11 décembre 1996, page 8164

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 décembre 1996